

REGLEMENT JEU-CONCOURS FACEBOOK NOR'NUIT

Article 1 - Identité de l'organisateur

La société 3 clics, SARL Flandres Networks au capital de 273 700€ immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro de siret 423 947 902 00023, dont le siège social est situé 39 rue du Maréchal Foch, organise un jeu-concours gratuit sans obligation d'achat intitulé Contest Photo Nor'Nuit sur la page facebook Nor'nuit accessible depuis l'URL :

<https://www.facebook.com/Nornuit/photos/a.415760878583516.1073741827.406659342827003/722754454550822/?type=3&theater>

Article 2 - Conditions de participation

Ce jeu est ouvert à toute personne physique majeure disposant d'un accès à internet. La participation au jeu s'effectue exclusivement par voie électronique sur Facebook, toute participation sur papier libre ou sous toute autre forme ne sera pas prise en compte.

Il est rigoureusement interdit, par quelque procédé que ce soit de modifier ou de tenter de modifier les dispositifs de jeux proposés. La société organisatrice se réserve également le droit d'écarter toute personne ne respectant pas le présent règlement.

Article 3 - Déroulement du jeu

Le jeu se déroule du 10 mars au 20 mars 2017

Pour participer, postez en commentaire une photo de vous dans un endroit insolite pour dormir ou faire la sieste.

- POSTEZ votre photo en commentaire : <https://www.facebook.com/Nornuit/photos/a.415760878583516.1073741827.406659342827003/722754454550822/?type=3&theater>

- VOTEZ : votez pour votre photo préférée en likant le commentaire.

- GAGNEZ : récoltez le plus de likes sur votre photo.

Les gagnants seront ceux qui auront récolté le plus de likes sur leur photo. Ils seront désignés le 21 mars 2017 grâce à l'application : <http://contest.agorapulse.com>

Les gagnants devront venir chercher leurs lots en magasin.

Article 4 - Description des lots

Ce jeu est doté de lots pour 8 gagnants :

- un matelas Farenheit 160x200cm d'une valeur de 1435€,
- 10 oreillers confort Pillow de voyage 40x26 d'une valeur de 104€, (soit chaque sélectionné se verra offrir 2 oreillers Pillow de voyage)
- 2 places pour le match de foot Lille-Nice le 8 avril 2017.

Le prix offert ne peut donner lieu à aucune contestation, quelle qu'elle soit, ni donner lieu à aucun échange que ce soit contre des biens ou services.

Les lots non réclamés le 30 mars 2017 à 10h seront perdus pour le participant et demeureront acquis pour Nor'Nuit.

Les gagnants renoncent à réclamer à la société organisatrice tout dédommagement résultant d'un préjudice occasionné par l'acceptation et/ou l'utilisation du lot.

En cas de force majeure, la société organisatrice se réserve la faculté de modifier, à tout moment et sans préavis, tout ou partie des lots offerts.

Article 5 - Responsabilité

La connexion au concours implique la connaissance et l'acceptation par le participant des caractéristiques et des limites de l'Internet, notamment en ce qui concerne les performances techniques, les temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des informations, les risques d'interruption, et plus généralement, les risques inhérents à toute connexion et transmission sur Internet, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels et les risques de contamination par des éventuels virus

informatiques circulant sur le réseau. Par ailleurs, la société organisatrice ne saurait avoir aucune responsabilité relative aux difficultés ou impossibilités de connexions des participants à Internet. Toute évolution ou changement du programme du jeu pourra entraîner une mise à jour et/ou une indisponibilité temporaire du jeu-concours, laquelle ne saurait en aucune manière engager la responsabilité de la société organisatrice. La société organisatrice précise que l'usage de liens hypertextes peut conduire le participant vers d'autres sites web, indépendants de la société organisatrice.

Article 6 – Propriété intellectuelle

Les informations nominatives recueillies dans le cadre du présent jeu sont traitées conformément à la Loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978. Tous les participants au jeu, ainsi que leur représentant légal s'ils sont mineurs, disposent en application de l'article 27 de cette loi, d'un droit d'accès ou de rectification aux données les concernant. Toute demande d'accès, de rectification ou d'opposition doit être adressée à 3 clics.

Conformément aux lois régissant les droits de propriété littéraire et artistique, la reproduction et la représentation de tout ou partie des éléments composant ce jeu sont strictement interdites. Les marques citées sont des marques déposées de leur propriétaire respectif.

Article 7 – Preuve

Sauf en cas d'erreurs manifestes, il est convenu que les informations résultantes des systèmes de jeu de 3 clics ont force probante dans tout litige quant aux éléments de connexion et au traitement informatique des dites informations relatif au jeu.

Article 8 – Droit applicable et juridiction

Les participants sont soumis à la réglementation française applicable aux jeux et concours. Tout litige qui ne pourra être réglé à l'amiable sera soumis aux tribunaux compétents désignés selon le Code de Procédure Civile.